

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, JONIAUX G, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

Mme SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à Mme DELJEHIER B

M GRAS S a donné procuration à M MONTIGNY F

M RENAUX E a donné procuration à Mme LECOUCVEZ C

M MORELLE L a donné procuration à Mme DHERBECOURT

Absents excusés : Mme RENAUX E, DIPAYEN E

Date de la Convocation : 06/04/2016

Date d’Affichage : 21/04/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif 2016

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif de l'année 2016, prenant en compte les reports de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte ce document budgétaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 2 086 519 euros
- section d'investissement 1 232 692 euros

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, JONIAUX G, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

Mme SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à Mme DELJEHIER B

M GRAS S a donné procuration à M MONTIGNY F

M RENAUX E a donné procuration à Mme LECOUCVEZ C

M MORELLE L a donné procuration à Mme DHERBECOURT

Absents excusés : Mme RENAUX E DIPAYEN E

Date de la Convocation : 06/04/2016

Date d’Affichage : 21/04/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif 2016

DELIBERATION

Monsieur le Président présente au conseil le budget primitif de l'année 2016, prenant en compte les reports de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte ce document budgétaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 607 060 euros
- section d'investissement 353 610 euros

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, JONIAUX G, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

Mme SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à Mme DELJEHIER B

M GRAS S a donné procuration à M MONTIGNY F

M RENAUX E a donné procuration à Mme LECOUCVEZ C

M MORELLE L a donné procuration à Mme DHERBECOURT

Absents excusés : Mme RENAUX E DIPAYEN E

Date de la Convocation : 06/04/2016

Date d’Affichage : 21/04/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des taxes

DELIBERATION

Comme chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter pour 2016 les taux d'imposition, soit :

13.93 % pour la taxe d'habitation

16.84 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

48.09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

VOTE Pour à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, JONIAUX G, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

Mme SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à Mme DELJEHIER B

M GRAS S a donné procuration à M MONTIGNY F

M RENAUX E a donné procuration à Mme LECOUCVEZ C

M MORELLE L a donné procuration à Mme DHERBECOURT

Absents excusés : Mme RENAUX E DIPAYEN E

Date de la Convocation : 06/04/2016

Date d’Affichage : 21/04/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Médailles du travail

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une remise de diplômes de la Médaille du Travail est organisée le 1^{er} Mai 2016 à la Salle des Fêtes.

Le Maire propose de remettre une prime aux Médailleurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder :

Une prime exceptionnelle de 50,00 euros aux Médailleurs du Travail :

Mesdames DUMEZ Béatrice née DUCORNET, DELOFFRE Sylvie née DENIMAL, DEVOS Myriam née HOUVENAGHEL, Messieurs DAVEIN Laurent, GUERBAUX Jean-Louis, COURTOIS Daniel, COLLERY Christian, BRACQ Henri, DAUTEL Philippe, NOEL Yves.

VOTE Pour à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, JONIAUX G, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

Mme SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à Mme DELJEHIER B

M GRAS S a donné procuration à M MONTIGNY F

M RENAUX E a donné procuration à Mme LECOUCVEZ C

M MORELLE L a donné procuration à Mme DHERBECOURT

Absents excusés : Mme RENAUX E DIPAYEN E

Date de la Convocation : 06/04/2016

Date d’Affichage : 21/04/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Reprise de concessions

DELIBERATION

Monsieur Le Maire énonce à l’assemblée qu’à l’issue de la reprise des concessions abandonnées à l’ancien cimetière, il y a cinq caveaux qui ont fait l’objet d’une remise en état. En fonction du coût des travaux, ainsi que de la valeur du terrain, un prix de vente de ces concessions peut être fixé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu des travaux effectués pour la remise en état :

FIXE

à 2 300 euros le tarif de la concession référencée C11

à 2 300 euros le tarif de la concession référencée C86

à 1 700 euros le tarif de la concession référencée G18

à 1 700 euros le tarif de la concession référencée C34

à 1 200 euros le tarif de la concession référencée C92

DIT que le tarif concernant le reste des concessions est inchangé.

VOTE Pour à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 21/04/2016
Après envoi en Sous-Préfecture le 21/04/2016

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton du CATEAU

21/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, JONIAUX G, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

Mme SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à Mme DELJEHIER B

M GRAS S a donné procuration à M MONTIGNY F

M RENAUX E a donné procuration à Mme LECOUCVEZ C

M MORELLE L a donné procuration à Mme DHERBECOURT

Absents excusés : Mme RENAUX E, DIPAYEN E

Date de la Convocation : 06/04/2016

Date d’Affichage : 21/04/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Contrat entretien

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de confier l'entretien de la chaudière gaz de la salle de Sports, Salle des fêtes et Mairie à l'entreprise DOUAY COLLINSE de Caudry, qui a réalisé leur installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'entretien annuel à passer avec la Société DOUAY COLLINSE de Caudry pour l'entretien de la chaudière de la salle de Sports, de la mairie et de la salle des fêtes à compter du 1^{er} mai 2016.

APPROUVE le montant de 3 270.78 euros HT.

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 21/04/2016
Après envoi en Sous-Préfecture le 21/04/2016

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton du CATEAU

22/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, JONIAUX G, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

Mme SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à Mme DELJEHIER B

M GRAS S a donné procuration à M MONTIGNY F

M RENAUX E a donné procuration à Mme LECOUCVEZ C

M MORELLE L a donné procuration à Mme DHERBECOURT

Absents excusés : Mme RENAUX E DIPAYEN E

Date de la Convocation : 06/04/2016

Date d'Affichage : 21/04/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Prix de cavurnes

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a aménagé des cavurnes dont il convient d'établir la tarification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, compte tenu du coût des travaux, de fixer le prix d'une cavurne (terrain + cavurne y compris une plaque non gravée) à 350 euros pour 50 ans.

Le prix d'une plaque seule supplémentaire sera facturée 120 euros.

VOTE Pour à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Département du **NORD**
Arrondissement de **CAMBRAI**
Canton du **CATEAU**

23/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, JONIAUX G, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

Mme SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à Mme DELJEHIER B

M GRAS S a donné procuration à M MONTIGNY F

M RENAUX E a donné procuration à Mme LECOUCVEZ C

M MORELLE L a donné procuration à Mme DHERBECOURT

Absents excusés : Mme RENAUX E DIPAYEN E

Date de la Convocation : 06/04/2016

Date d’Affichage : 21/04/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention exceptionnelle

DELIBERATION

Le Maire expose au Conseil qu’il convient d’attribuer une subvention exceptionnelle à l’association Union Cycliste Troisvilles Inchy Beaumont Bertry qui organise une course du Tour du Caudrésis & Catésis sur Bertry le 17 avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 860 euros à cette association pour l’organisation de cette course.

DIT que cette dépense sera mandatée à la nature 6574 du budget.

VOTE Pour à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER